



LES  
COMPAGNONS  
DU  
DEVOIR  
et du Tour de France

**FORMATIONS MODULAIRES**  
CATALOGUE 2021  
**ENTRETIEN DU BÂTIMENT**

# SOMMAIRE

## **SE FORMER AVEC LES COMPAGNONS DU DEVOIR** ..... 3

Qui sont les Compagnons du Devoir ? ..... 3

Chiffres clés ..... 3

Pourquoi se former avec les Compagnons du Devoir ? ..... 3

## **LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE DANS VOS RÉGIONS** ..... 4

## **FORMATION** ..... 6

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE** ..... 14

*Le contenu de notre catalogue de formation n'a qu'une valeur indicative et non contractuelle.*

*Les Compagnons du Devoir se réservent le droit de modifier leur programme de formation.*

# Se former avec les Compagnons du Devoir

## QUI SONT LES COMPAGNONS DU DEVOIR ?

L'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle réunit des femmes et des hommes de métier mobilisés autour d'un même idéal : permettre à chacun de s'épanouir dans et par son métier, dans un esprit d'ouverture et de partage. En tant qu'organisme de formation initiale et continue, elle vise à transmettre aussi bien des savoirs et savoir-faire que des savoir-être.

### NOTRE VOCATION

Accueillir, transmettre et former.

### NOTRE ENGAGEMENT

Accompagner les entreprises et leurs salariés dans le développement de leurs compétences.

### NOS VALEURS

Solidarité, fraternité et générosité.

### OBJECTIF

Proposer des formations de pointe pour permettre aux entreprises et à leurs salariés d'être à la hauteur des enjeux de demain.

## CHIFFRES CLÉS



**6 500 salariés** formés chaque année.



**1 984 871 heures** de formation pour les salariés d'entreprise.



**+ 27 500 entreprises** partenaires.



**88 % de satisfaction** de la pédagogie.

## POURQUOI SE FORMER AVEC LES COMPAGNONS DU DEVOIR ?

**Les Compagnons du Devoir, véritables acteurs de la formation tout au long de la vie** auprès des entreprises et de leurs collaborateurs, proposent une gamme de formations sur-mesure qui garantissent le développement et la montée en compétence des salariés.

En démarche constante de réflexion et résolution tournés vers l'avenir, ils transmettent leurs savoir-faire, acquis au fil des siècles, enrichis par leurs travaux prospectifs menés au sein des instituts de métier et de la cellule du Devenir des métiers.

Ils proposent des formations diplômantes ou qualifiantes, connues et reconnues des professionnels.

### VOS AVANTAGES

- Vous êtes formé(e) par des professionnels attentifs. Ils répondent à vos exigences en matière de réglementation, de performance et d'évolution technologique.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure. Nos conseillers en formation sont à votre écoute et vous guident dans les démarches administratives.
- Possibilité d'hébergement et de restauration sur place, selon les régions et les disponibilités.

## Vous êtes en situation de handicap ?



Déficients moteur



Déficients mentaux



Déficients visuels



Déficients auditifs

Vous bénéficiez d'un accompagnement, par un(e) référent(e) handicap, pour la mise en oeuvre de votre projet professionnel. Il (elle) est à votre écoute et facilitera la relation avec les différent(e)s interlocuteurs(trices) pour favoriser la mise en place de votre projet de formation et d'insertion.

# Les Compagnons du Devoir et du Tour de France...

*...dans vos régions.*



● DIRECTION RÉGIONALE

● CFA

*Nos équipes régionales sont à votre écoute pour répondre à vos besoins de formation.*

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

53, avenue Sidoine-Apollinaire  
69009 Lyon  
Tél. : 04 72 19 85 10

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

1, rue Jean-Mazen  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 67 75 93

**BRETAGNE  
PAYS DE LA LOIRE**

25, boulevard Copernic  
49100 Angers  
Tél. : 02 41 27 21 70

**GRAND EST**

2, rue Wasselonne – CS 70026  
67085 Strasbourg  
Tél. : 03 88 15 21 00

**HAUTS-DE-FRANCE**

118, rue de Babylone  
59491 Villeneuve-d'Ascq  
Tél. : 03 20 72 53 07

**ÎLE-DE-FRANCE**

1, place Saint-Gervais  
75004 Paris  
Tél. : 01 48 87 38 69

**NORMANDIE**

Ferme Henry  
Rue Francis-Poulenc  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : 02 35 75 67 19

**CENTRE-VAL DE LOIRE**

25, rue Franche-Comté  
37100 Tours  
Tél. : 02 47 41 39 39

**NOUVELLE-AQUITAINE**

76, rue Laroche  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 56 52 69 19

**OCCITANIE**

1, avenue Compagnon du Devoir  
34670 Baillargues  
Tél. : 04 67 16 08 99

**PROVENCE-  
ALPES-CÔTE D'AZUR  
CORSE**

184, rue du Docteur-Cauvin  
13012 Marseille  
Tél. : 04 91 36 50 80

*Pour plus de détails  
sur nos formations :*

**0 800 855 777**

(numéro gratuit depuis un poste fixe)

[commercial@compagnons-du-devoir.com](mailto:commercial@compagnons-du-devoir.com)

**M1**

## *Découvrir le métier d'AEB et son environnement en réalisant une structure*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Découvrir le métier d'AEB et son environnement en réalisant une structure.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Identifier les différents matériaux du secteur professionnel, matériels et outillages.
- Lecture de plan.
- Identifier les différentes vues d'un plan selon la normalisation.
- Découvrir les éléments réglementaires.
- Identifier les étapes d'organisation d'un chantier.

#### PRATIQUE

- Préparer l'ouvrage.
- Réaliser une petite maçonnerie hourdée.
- Finition des ouvrages.
- Préparation du dossier professionnel.

**M2**

## *Réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement intérieur en plâtre*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement intérieur en plâtre.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lire, comprendre et traduire concrètement les données contenues dans les plans du bâtiment.

- Positionner les différentes vues d'un plan en respectant la normalisation.
- Nommer les différents matériaux du secteur professionnel, matériels et outillages liés au plâtre sec.
- Connaître les systèmes et les accessoires (carreaux de plâtre, accessoires de pose, de fixations et produits de finition).

#### PRATIQUE

- Préparer l'ouvrage d'aménagement en plâtre.
- Réaliser un ouvrage en carreaux de plâtre.
- Finition des ouvrages.

**M3**

## *Réaliser la pose ou la modification de doublages et de cloisonnements en plâtre sec*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser la pose ou la modification de doublages et de cloisonnements en plâtre sec.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Identifier les différents matériaux, matériels, produits et outillages liés aux cloisons.
- Lecture de plan.
- Définir les modes opératoires des différentes techniques de pose et de finition.
- Identifier les systèmes et les accessoires.

#### PRATIQUE

- Implanter des ouvrages.
- Construire des parois verticales.
- Finition des ouvrages (enduit de finition à la chaux).
- Déconstruire des parties d'ouvrages.

**M4**

## *Réaliser la pose et la reprise de plafond en plaques sur ossature métallique*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser la pose et la reprise de plafond en plaques sur ossature métallique.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lecture de plan.
- Identifier les différents matériaux, matériels, produits et outillages liés aux plafonds.
- Définir les modes opératoires des différentes techniques de pose et de finition.
- Connaître les systèmes et les accessoires.

#### PRATIQUE

- Préparation d'un chantier.
- Construire un plafond.
- Déconstruire des parties d'ouvrages (rénover des parties de plafond).



## M5a

### *Préparer le personnel exécutant non-électricien à l'habilitation électrique BS*

Coût du module : nous consulter

#### Objectifs de la formation (du module)

- Acquérir les connaissances suffisantes permettant à l'employeur d'établir une habilitation BS.
- Acquérir des connaissances de la réglementation en matière d'instruction et de consigne de sécurité et des risques présentés par les installations et les équipements BT.

#### Public concerné

Tout public.

#### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

#### Programme de la formation

##### THÉORIE & PRATIQUE

- Contenu de la formation conforme / Fourni uniquement sur demande.

## M5b

### *Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur un circuit électrique monophasé*

Coût du module : nous consulter

#### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur un circuit électrique monophasé.

#### Public concerné

Tout public.

#### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

#### Programme de la formation

##### THÉORIE

- Lire, décoder et utiliser un croquis électrique.
- Identifier les composants électriques et leurs utilisations.
- Consultation d'un catalogue fournisseur.
- Identifier les règles de sécurité.
- Identifier un courant électrique.

##### PRATIQUE

- Réaliser un diagnostic sur circuit monophasé.
- Modifier un circuit électrique.
- Réaliser une intervention.
- Repli du chantier.



**M6**

## *Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur des appareillages électriques*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur des appareillages électriques.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Réaliser un croquis électrique simple.
- Identifier les composants électriques et leurs utilisations.
- Consultation d'un catalogue fournisseur.
- Identifier les règles de sécurité.

#### PRATIQUE

- Réaliser un diagnostic sur un appareillage.
- Réaliser une intervention.
- Repli du chantier.

**M7**

## *Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur un réseau*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur un réseau.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lire, décoder et utiliser un croquis d'installation sanitaire simple.

- Identifier les matériels, les outils, les outillages et les matériaux.
- Identifier les différents types de réseaux d'eau.
- Identifier les risques humains et environnementaux liés à l'utilisation d'équipements.
- Identifier les différentes catégories d'assemblages.
- Consultation d'un catalogue fournisseur.

#### PRATIQUE

- Réaliser un croquis en tenant compte des conventions, des représentations et des symboles.
- Initiation à la soudure par brasage.
- Assembler une canalisation d'évacuation.
- Réaliser un diagnostic sur un réseau.
- Réaliser une intervention.
- Réaliser un réseau par PER.

**M8**

## *Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur des appareillages sanitaires*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux d'entretien, des diagnostics et des réparations sur des appareillages sanitaires.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lire, décoder et utiliser un croquis d'installation sanitaire complexe.
- Reconnaître les différentes familles de robinetterie.
- Nommer les différents appareils sanitaires et leurs fonctions.
- Nommer les différents composants et leur utilisation en fonction de chaque ouvrage.

#### PRATIQUE

- Réaliser l'implantation des appareils sanitaires et des tuyauteries sur un plan.
- Réaliser un diagnostic sur un appareillage composant une installation sanitaire.
- Réaliser une intervention.

**M9**

## *Réaliser des travaux de peinture*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux de peinture.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Identifier les différents matériaux du secteur professionnel, matériels et outillages.
- Lecture de plan et de consignes.
- Identifier les supports et les choix de produits adaptés.
- Les différentes techniques de peinture et les différents produits.

#### PRATIQUE

- Préparer son intervention.
- Mise en peinture.
- Finir son intervention.

**M10**

## *Réaliser des travaux de revêtement mural en lambris*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux de revêtement mural en lambris.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Identifier les différents matériaux du secteur professionnel, matériels et outillages.
- Lecture de plan et de consignes.
- Identifier les supports et les choix de produits adaptés.

#### PRATIQUE

- Préparer son intervention.
- Mise en œuvre du lambris bois et plastique.
- Finir son intervention.

**M11**

## *Réaliser des travaux de revêtement souple au sol et de revêtement mural*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux de revêtement souple au sol et de revêtement mural.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lecture de plan et de consignes.
- Différencier les revêtements.
- Différencier les familles de revêtements muraux.
- Identifier les différents types de colles.
- Identifier le matériel et les accessoires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

#### PRATIQUE

- Préparer son intervention.
- Poser une tapisserie.
- Poser un revêtement de sol souple.
- Finir son intervention.
- Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements de sol existants.

**M12**

## *Réaliser des travaux de revêtement dur au sol : parquet et carrelage*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux de revêtement dur au sol : parquet et carrelage.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.



## Programme de la formation

### THÉORIE

- Lecture de plan et de consignes.
- Différencier les revêtements.
- Identifier les différentes techniques de pose et de système de fixation.
- Identifier le matériel et les accessoires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

### PRATIQUE

- Préparer son intervention.
- Poser un parquet.
- Poser un revêtement de sol dur (carrelage).
- Finir son intervention.
- Réaliser des travaux de reprise sur des revêtements durs existants.

**M13**

## *Effectuer des travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Effectuer des travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lecture de plan, de consignes.

- Identifier les principaux types de menuiseries intérieures.
- Identifier la technologie et l'utilisation des outils de pose de menuiserie intérieure.
- Nommer les outils.
- Les règles d'utilisation, de sécurité et d'entretien.
- Identifier les différents processus de pose.

#### PRATIQUE

- Poser un bloc-porte et une porte intérieure.
- Réparer des parties d'éléments menuisés ou des accessoires.
- Assurer le repli en fin de chantier et trier les déchets.

**M14**

## *Effectuer l'entretien, la réparation, la pose des accessoires liés à la serrurerie*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Effectuer l'entretien, la réparation, la pose des accessoires liés à la serrurerie.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lecture de plan et de consignes.

- Identifier les systèmes d'accessoires liés aux fermetures.
- Méthodologie de pose des fermetures et des éléments de sécurité en respectant les tolérances de pose.

#### PRATIQUE

- Préparer son intervention.
- Poser un élément de serrurerie (serrure, poignée, système de fermeture).
- Réaliser une réparation.
- Réaliser les contrôles de fin d'ouvrage.
- Assurer le repli en fin de chantier et trier les déchets.

**M15**

## *Réaliser des travaux de revêtement de pose collée au mur en faïence*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des travaux de revêtement de pose collée au mur en faïence.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lecture de plan et de consignes.
- Identifier les différents matériaux, matériels et outillage nécessaires à l'ouvrage.
- Identifier les caractéristiques liées au support.
- Identifier les techniques de pose.

#### PRATIQUE

- Réaliser les travaux préparatoires.
- Poser de la faïence murale.
- Replier le chantier.

**M16**

## *Mettre en place un aménagement mobilier*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en place un aménagement mobilier.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Lecture de plan et de consignes.
- Consultation d'un catalogue fournisseur.
- Décrire les règles de sécurité.

#### PRATIQUE

- Organiser son ouvrage.
- Mettre en œuvre les différentes étapes d'aménagement (meuble d'évier).
- Effectuer l'entretien et la réparation d'éléments.

**M17**

## *Se préparer au passage du titre professionnel*

Coût du module : nous consulter

### Objectifs de la formation (du module)

- Se préparer au passage du titre professionnel.

### Public concerné

Tout public.

### Prérequis

- Savoir lire et écrire en français.
- Savoir additionner, soustraire et multiplier.

### Programme de la formation

#### THÉORIE

- Mise en situation pratique.
- Consolidation des compétences.

#### PRATIQUE

- Entretien technique.
- Mise en situation professionnelle.
- Entretien final.

# Conditions générales de vente

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France (ci-après désignés « AOCDTF ») dispensent des actions de formation, de préparation à la validation des acquis de l'expérience, d'accompagnement et d'ingénierie conseil. L'AOCDTF assure la conception, la réalisation et l'édition de produits pédagogiques sur divers supports.

Toute commande de prestation à l'AOCDTF par le client est soumise aux présentes CGV et à la signature par le client d'un des documents contractuels prévus à l'article 1, laquelle signifie l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans l'accord exprès écrit et préalable de l'AOCDTF, et, toute condition contraire aux présentes CGV posée par le client sera inopposable à l'AOCDTF.

Les présentes CGV se substituent à tout accord antérieurement conclu.

## Article 1 – L'achat de prestation

La commande d'une ou plusieurs prestations par le client à l'AOCDTF prend l'une des formes contractuelles suivantes :

- Engagement contracté par une personne morale ou par une personne physique qui agit dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale :
  - un bon de commande émis, daté et signé par le client reprenant les mentions exactes du devis adressé préalablement par l'AOCDTF ;
  - une convention de formation professionnelle signée par le client (les articles L. 6313-1 et suivants nouveaux et les articles L. 6353-1 et suivants nouveaux du Code du travail).
- Engagement contracté par une personne physique agissant en dehors de son activité professionnelle :
  - Un contrat de formation professionnelle signé par le client non-professionnel.

Outre les mentions légales, figurent sur le document contractuel, l'identité du client et, pour les personnes morales, sa dénomination ou raison sociale, son n° SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité, et, pour tous les clients, tout renseignement d'ordre pratique (adresse, téléphone, courriel, télécopie).

Si au moment de la passation de commande le ou les noms des participants ne sont pas connus par le client, celui-ci a la possibilité de les communiquer à l'AOCDTF dans les 10 jours précédant le démarrage des actions.

L'acte d'achat est réputé définitivement réalisé dès lors que le document contractuel est signé par les parties concernées. Chacun des cocontractants est destinataire d'un des exemplaires de ce document original. Toute demande de modification de la prestation commandée par le client doit être signifiée obligatoirement par

courrier recommandé avec accusé de réception (RAR) avant la date de la formation concernée. L'AOCDTF n'a pas d'obligation d'accepter la modification demandée, mais cherchera à faire le nécessaire dans la mesure du possible et des disponibilités et sous réserve du paiement de la différence de prix. Les modifications en cours d'exécution de la prestation ayant fait l'objet d'un accord des parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.

L'AOCDTF effectue la ou les prestations commandées sous sa responsabilité, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels elle aura passé des contrats de sous-traitance, ce que le client accepte.

Dans le cas où un client passerait une commande à l'AOCDTF, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'AOCDTF se réserve le droit de refuser d'honorer la nouvelle commande et de ne pas délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## Article 2 – Prix

Les prix des prestations sont valables pour l'année civile en cours. Ces prix sont révisés tous les ans. Sauf dispositions contraires écrites, ils incluent la formation, les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et/ou ateliers de formation ainsi que le matériel pédagogique.

Les tarifs des services associés tels que la restauration et/ou l'hébergement des bénéficiaires des prestations sont en sus des prix des prestations et sont ceux applicables au moment de leur utilisation et peuvent varier d'un établissement à l'autre, et d'année en année.

L'AOCDTF ayant opté pour le régime d'exonération de TVA (article 261-4-4a° du Code général des impôts), toutes ses prestations de formation ou prestations assimilées ainsi que les prestations associées sont facturées nettes de TVA.

## Article 3 – Justification de la prestation de formation

Une attestation de présence est établie par l'AOCDTF à l'intention de chaque bénéficiaire et adressée, à l'issue de la formation, au client qui s'engage à la leur remettre.

## Article 4 – Facturation et règlement

Sauf accord contraire écrit, les règlements des prestations seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente convenue et indiquée sur la facture.

Pour les clauses dérogatoires et les retards de paiement, se reporter à l'article 6.

#### Article 5 – Participation financière d'un éventuel organisme financeur

Le client peut faire une demande de participation financière auprès d'un éventuel organisme financeur.

Le client doit informer l'AOCDF de cette demande et de son accord de participation, au plus tard avant le démarrage de la formation.

L'AOCDF ne peut en aucun cas être tenue responsable de la décision d'un organisme financeur, notamment pour non-respect des délais administratifs.

À la demande du client, l'AOCDF peut réaliser une subrogation de paiement auprès d'un organisme financeur.

Dans tous les cas, qu'il y ait accord ou refus d'un organisme financeur, le client s'engage à régler en totalité la somme restant due, ce qu'il accepte.

#### Article 6 – Paiement – Retard ou défaut de paiement

L'attention du client est attirée sur le fait que toute formation ou tout stage commencé est dû dans sa totalité.

Par dérogation à l'article 4 :

- Pour les formations d'une durée égale ou inférieure à 70 heures, le règlement total a lieu au moment de l'inscription ;
- Pour les formations d'une durée supérieure à 70 heures, un règlement égal à 50 % du coût total a lieu au moment de l'inscription et le règlement du solde aura lieu en fin de formation ou de stage. L'AOCDF se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

Tout retard de paiement par un client professionnel :

- Est passible, après une mise en demeure restée infructueuse au bout de 8 jours, d'intérêts de retard calculés au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (art. L. 441-6 du Code de commerce) ;
- Ouvre droit, en sus des intérêts de retard précités, pour tout professionnel, à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Une indemnisation complémentaire pourra être demandée, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire (art. L. 441-6 du Code de commerce).

À défaut de règlement par l'organisme financeur, le client reste seul redevable du paiement de la formation.

#### Article 7 – Conditions d'annulation ou de report

En cas de demande de report ou d'annulation par le client des actions commandées :

- La demande ne donnera lieu à aucune responsabilité contractuelle, si le report ou l'annulation a pour cause une maladie ou un accident du participant aux dates de formation, justifié par un certificat médical, ou le décès d'un membre de la famille proche du participant avec justificatif (conjoint, parents, frères, sœurs, grands-parents et enfants ; cette liste étant exhaustive) ;
- Dans tous les autres cas, l'intégralité du coût de la formation reste due en cas d'avertissement dans les 8 jours précédant la date prévue du début de la formation ou en l'absence de toute information.

Si l'AOCDF est informée par courrier RAR avant ce délai de 8 jours, le dédommagement contractuel est fixé à 50 % du coût total de la formation.

Si une solution de report peut être trouvée par les parties, les sommes versées à titre de responsabilité contractuelle s'imputeront sur le prix final de l'action.

De son côté, l'AOCDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, notamment s'il n'y a pas assez de participants ou en cas de force majeure. Le client sera informé dans un délai maximum de 8 jours avant la date prévue de la formation et ne pourra prétendre à aucun dédommagement contractuel ni remboursement des frais qui auraient éventuellement pu être déjà engagés.

La présente clause n'est pas applicable en cas d'absence(s) individuelle(s) lors d'une formation ayant un prix forfaitaire indépendant du nombre de participants. Dans un tel cas, la facturation a lieu selon les modalités initialement convenues.

#### Article 8 – Responsabilité de l'AOCDF

L'obligation souscrite par l'AOCDF dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

#### Article 9 – Force majeure

L'AOCDF ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste ne soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou les conflits sociaux internes ou externes à l'AOCDF, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, d'autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption

de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'AOCDTF.

#### Article 10 – Propriété intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (notamment la protection en matière de droit d'auteur, de marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du client et de son personnel par l'AOCDTF sont la propriété de l'AOCDTF ou de ses donneurs de licence.

Il n'y a donc ni cession ni transfert des droits de propriété intellectuelle de l'AOCDTF ou de son sous-traitant au profit du client. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et/ou la représentation de tout procédé de communication, de tout ou partie de ceux-ci, peu important la nature du support, sont strictement interdites tant pour le client personne physique que pour le client personne morale et ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.

#### Article 11 – Protection des données personnelles

**Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et libertés ») et au Règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les données à caractère personnel du participant, personne physique, ou de son représentant légal, font l'objet d'un traitement par l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, agissant en qualité de responsable de traitement.**

L'AOCDTF collecte lors de l'inscription des informations nominatives (nom, prénom, adresse courriel, adresse postale, n° de téléphone fixe et portable), n° de carte bancaire et date d'expiration uniquement lors d'un paiement par carte, copie d'une pièce d'identité pour les mineurs. Ces informations sont nécessaires et obligatoires à la gestion de la prestation et à la rédaction du contrat ou de la convention de formation. La base légale du traitement réside dans l'exécution du contrat de formation. Les autres demandes d'information appelant une réponse facultative ou les informations relatives à l'intérêt du participant pour les offres susceptibles de lui être adressées sont destinées à mieux le connaître ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés.

L'AOCDTF veille à ce que seules les personnes habilitées puissent accéder aux données des participants. Cela concerne les services administratifs et pédagogiques, ainsi que des sous-traitants aux données, uniquement pour les finalités précédemment mentionnées et dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors Union européenne.

Lorsque le paiement est effectué par carte de crédit, les coordonnées bancaires sont transmises par voie sécurisée aux établissements financiers concernés qui autorisent la transaction et procèdent au paiement.

Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus et des obligations légales.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer ses droits, le participant doit contacter le service du délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@compagnons-du-devoir.com](mailto:dpo@compagnons-du-devoir.com)

Toute demande doit indiquer les nom, prénom et courriel du participant ainsi que la formation suivie. Elle doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité et préciser l'adresse à laquelle doit être envoyée la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

#### Article 12 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le consommateur, tel qu'ils le définissent dans ses relations avec des professionnels et limitativement étendues aux relations entre deux professionnels, par rapport à son activité professionnelle principale et au nombre de ses salariés, dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de la commande. L'AOCDTF s'engage alors à lui rembourser l'intégralité des sommes versées pour ses achats dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle l'AOCDTF est informée de la décision de rétractation.

#### Article 13 – Litiges

Clause attributive de juridiction.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générale de vente.

En cas de désaccord persistant, seuls les tribunaux de Paris seront compétents.

#### Article 14 – Renonciation

Le fait pour l'AOCDTF de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.



#### **Article 15 – Divisibilité**

Si une ou plusieurs stipulations desdites CGV étaient tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### **Article 16 – Loi applicable**

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit. Par ailleurs, si les conditions générales de vente de l'AOCDF sont établies en français et en différentes langues, en cas de contrariété ou de doute dans l'interprétation, ce sont toujours les conditions générales de vente en français qui prévaudront et feront foi.

Pour plus de détails sur nos formations :

**0800 855 777**

(numéro gratuit depuis un poste fixe).

**commercial@compagnons-du-devoir.com**



Patrimoine  
Culturel  
Immatériel  
en France



CONFÉRENCE DES  
**GRANDES  
ÉCOLES**

**Qualiopi**  
processus certifié



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

Siège social :

Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France  
*constituée selon la loi de 1901, reconnue d'utilité publique*

82, rue de l'Hôtel-de-Ville - 75180 Paris Cedex 04 - Téléphone : 01 44 78 22 50

**www.compagnons-du-devoir.com**